LA REVUE DES SOCIÉTAIRES DU CRÉDIT COOPÉRATIF #01 MARS 2014

TOUS COOPERATIFE BANQUIERS!



ÉCHANGEZ, DÉBATTEZ, VOTEZ!

LES RÉSULTATS

p. 04

« SAY ON PAY »

p. 09

Le circuit de l'argent

La rémunération des dirigeants





Dans un contexte économique tendu, le Crédit Coopératif a continué à jouer activement en 2013 son rôle de partenaire bancaire de l'économie réelle en accompagnant les entreprises et les organismes d'intérêt général dans leur développement, source de création d'emplois et d'utilité sociale pour nos territoires.

TOUS COOPÉRATEURS, TOUS BANQUIERS!



JEAN-LOUIS BANCEL président du Crédit Coopératif



FRANÇOIS DORÉMUS directeur général du Crédit Coopératif

Notre volonté de banquier est de partager ce rôle avec tous nos sociétaires. En prenant part au capital social de la banque, vous renforcez sa capacité à réaliser les crédits nécessaires au financement de projets d'acteurs économiques créateurs des valeurs de demain.

Le projet du Crédit Coopératif, celui d'être une banque utile qui finance ceux qui ont choisi d'entreprendre autrement et qui placent l'humain au centre de leurs enjeux de développement, est le résultat de la volonté de ses sociétaires qui, au Conseil d'administration et dans les instances de la vie coopérative, font vivre la vocation de la banque.

Les Assemblées générales qui se dérouleront entre le 14 avril et le 21 mai sont un moment essentiel de la vie de ce projet. C'est l'occasion pour la banque et ses représentants de vous rendre des comptes, à chaque sociétaire de faire entendre sa voix sur les orientations de la banque. La confrontation des expériences, les échanges et les rencontres sont riches et utiles au Crédit Coopératif pour nourrir son expertise et faire évoluer ses services vers une plus grande adéquation avec les besoins de ses clients sociétaires.

Faire banque ensemble, c'est l'objectif que nous proposons. Il est au cœur du projet d'entreprise 2015-2019 que nous lancerons à la fin de cette année.

Pour donner du sens à cette ambition, nous vous invitons à être un acteur à part entière de votre banque. Son organisation coopérative vous en donne les moyens. Appropriez-vous les outils qui vous sont donnés! Venez rencontrer les autres coopérateurs en Assemblées générales, donnez votre avis sur les résolutions, débattez, votez! C'est ainsi que nous pourrons continuer à développer un modèle bancaire différent, au service de l'utilité économique et sociale dont notre société a besoin.

Des Assemblées générales régionales pour quoi faire ?

Organisées chaque année en région, les Assemblées générales réunissent les sociétaires du Crédit Coopératif. Tous les porteurs de parts sociales, personnes morales et personnes physiques, peuvent y participer. Les comptes de l'année et l'activité de la banque au niveau national et régional y sont présentés par les dirigeants et représentants des sociétaires. On y évoque aussi les faits marquants de l'année passée ainsi que les projets pour l'année à venir. Les sociétaires représentants des personnes morales sont invités à voter les résolutions proposées par le Conseil d'administration, selon le principe « une personne, une voix ». Ces résolutions portent sur l'approbation des comptes, l'affectation du bénéfice distribuable, la nomination ou révocation probable des membres du Conseil d'administration et d'éventuelles évolutions des statuts du Crédit Coopératif. En 2014, sera également soumise au vote (à titre consultatif) l'enveloppe des rémunérations des dirigeants.



VOTRE NOUVEAU RENDEZ-VOUS

« Tous Banquiers! », c'est le mot d'ordre que nous avons choisi comme titre pour la nouvelle revue destinée aux sociétaires. Nous souhaitons que cette revue vous permette de mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement de votre banque, mais surtout le rôle que vous pouvez y jouer. Que chaque sociétaire se sente banquier, c'est-à-dire partie prenante d'un projet bancaire coopératif, utile à tous, et pas seulement consommateur de services bancaires, c'est l'ambition que nous portons en 2014 et pour les années à venir.

RAPPORT COOPÉRATIF 2013 • 2 •



LE BILAN 2013

Où va l'argent ?

CRÉDITS

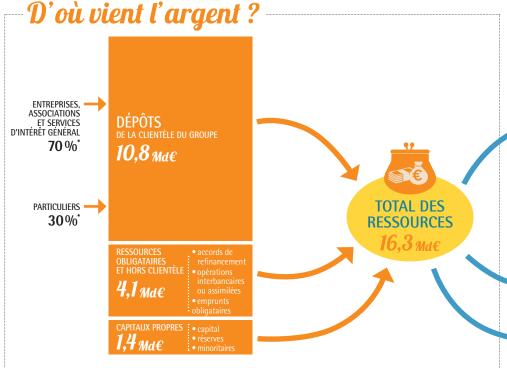
12.3 Md€

À LA CLIENTÈLE DU GROUPE

IMMOBILISATIONS ET DIVERS



ENTREPRISES



LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

En déposant leurs liquidités, les clients apportent à la banque des ressources financières, non rémunérées (comptes-chèques) ou rémunérées aux taux des produits d'épargne. Ces dépôts constituent les principales ressources de la banque et permettent de financer les crédits à la clientèle.

LES RESSOURCES OBLIGATAIRES **ET HORS CLIENTÈLE**

Le Crédit Coopératif, qui réalise de nombreux crédits à moven et long termes, ne peut les financer avec les seuls dépôts de la clientèle dont la plupart peuvent être retirés à tout moment.

Pour gérer ce «risque de liquidité », il complète ses ressources par des emprunts à moyen et long termes, soit auprès d'institutions financières publiques, soit en émettant des obligations ou titres assimilés. Dans une moindre mesure. la banque obtient des ressources de court terme auprès d'autres institutions financières.

LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont constitués du capital, essentiellement apporté par les clients, et des bénéfices non distribués mis en réserves. Y figurent également les intérêts minoritaires, correspondant à la part détenue par les actionnaires minoritaires dans les filiales.

41 %^{*} PARTICULIERS 9 0/0* **EMPLOIS** HORS CLIENTÈLE • participations 3,2 Md€

+ BTP Banque

ENTREPRISES

50%

Proportion calculée sur le seul périmètre Crédit Coopératif

9 % agricoles/artisans/transport/divers 10 % Éco-activités 15 % PMI 7 % PMF de services 11 % Entreprises de BTP 9 % Divers ASSOCIATIONS ET SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ASSOCIATIONS ET SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 100 % 20 % Personnes âgées et santé 27 % Secteur public 14 % Handicap 9 % Associations familiales et sociales Formation, enseignement, recherche 14 % Logement social 4 % Environnement, culture, tourisme, sport 4 % Mutualité 1 % Divers

48 % Coopérations et groupements dont : 36 % distribution 3 % Scop

100 %

LES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Plus de 75% des ressources totales de la banque sont utilisés pour réaliser des crédits à la clientèle. Le Crédit Coopératif finance des secteurs à forte valeur ajoutée sociale et environnementale, ancrés dans l'économie réelle. Associations du secteur sanitaire et médico-social, logement social, formation, entreprises coopératives ou groupées, PME du commerce et de l'industrie, éco-activités... Au total. 65 %* des crédits concernent des organismes d'intérêt général et des entreprises d'économie sociale.

LES AUTRES EMPLOIS

La banque dispose d'un excédent de trésorerie, qui est placé à court terme essentiellement auprès d'autres banques, de manière à pouvoir être mobilisé rapidement en cas de besoin. Le Crédit Coopératif possède également des participations minoritaires. Il détient, par exemple, 1% de BPCE. Les autres participations sont, pour l'essentiel. des sociétés d'investissement dans des entreprises d'économie sociale ou des PME/PMI.

LES IMMOBILISATIONS

Elles désignent les actifs immobiliers et les autres biens amortissables (matériels, logiciels). Le Crédit Coopératif est propriétaire de son siège social et de certaines de ses agences, mais n'effectue pas d'investissements immobiliers à caractère financier.

•5• • 4 • RAPPORT COOPÉRATIF 2013



LE COMPTE **D'EXPLOITATION**

Comment se sont formés les revenus?

MARGE D'INTÉRÊTS **SUR L'ACTIVITÉ BANCAIRE**

Ces revenus correspondent à la différence entre. d'une part, les intérêts perçus sur les crédits aux clients et les placements de trésorerie de la banque, et, d'autres part, les intérêts versés aux épargnants et aux autres sources de financement.

SERVICES BANCAIRES

Ces revenus corrrespondent aux commissions percues sur les services rendus aux clients (tenue de compte, moyens de paiement, constitution des dossier de crédits, services de banque à distance, gestion des OPCVM...) diminuées des charges payées à certains prestataires pour réaliser ces opérations.

DIVERS

Les autres revenus nets incluent principalement le résultat de cession de certains titres financiers. et des activités immobilières.



300.5 M€ MARGE D'INTÉRÊTS SUR

L'ACTIVITÉ BANCAIRE **70** %

116 M€

SERVICES BANCAIRES 27 %

Revenus nets (Produit Net Bancaire) 427.9 M€



VOTRE VOIX COMPTE!

Une ristourne pour tous les sociétaires utilisateurs de services bancaires La ristourne coopérative permet de redistribuer

une partie des résultats aux clients sociétaires du Groupe, Jusqu'à présent, elle était reversée aux sociétaires porteurs de parts A (entreprises et organismes d'intérêt général) emprunteurs proportionnellement aux intérêts percus sur les prêts. Le Conseil d'administration a décidé de l'extension de son assiette aux commissions percues sur les prestations de services bancaires et aux sociétaires particuliers.

De cette façon, le Crédit Coopératif souhaite réaffirmer qu'il est une coopérative d'utilisateurs de services bancaires et non pas seulement d'emprunteurs. L'enveloppe de la ristourne coopérative au titre de l'exercice de 2013 s'élève à 750 000 euros.

Comment ont-ils été utilisés ?

RESSOURCES HUMAINES

Elles comprennent les salaires, les charges sociales et les autres taxes liées aux rémunérations.

EXPLOITATION

Ce poste correspond aux achats et charges générales de la banque : loyers, moyens généraux, informatique, communication, ainsi que le mécénat et autres actions d'intérêt général.

COÛT DU RISQUE

Il représente les pertes et les provisions que la banque doit constater lorsqu'un crédit n'est pas remboursé, après prise en compte des garanties.

DIVERS

Ce poste comprend les aiustement financiers et les intérêts minoritaires.

IMPÔTS

Ce poste correspond aux divers impôts et taxes pavés sur les activités de la banque et à l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat.



187.3 M€

RESSOURCES HUMAINES 44 %



11.4 _{Md}€

3 %

132.5 M€

EXPLOITATION 31 %

Dont 3.3 M€ consacrés au soutien d'actions d'intérêt aénéral sociales.

57.9 M€

4.9_{M€} COÛT DU RISOUF DIVERS 1 % 13 %

Bénéfice

conservé

18.9_{M€} **IMPÔTS**

4 %

52 % Rémunération du capital et ristourne sociétaires

RÉSULTAT DU GROUPE

6.1 %

27,4 M€ de bénéfice distribuable du Crédit Coopératif

BÉNÉFICE

Le bénéfice distribuable (résultat du Crédit Coopératif et report à nouveau) est affecté selon les principes coopératifs :

- à la constitution de réserves pour le développement et la capacité de crédit de la banque:
- à la rémunération du capital;
- au versement d'une ristourne coopérative aux sociétaires.

• 6 • • 7 • RAPPORT COOPÉRATIF 2013



C'EST ARRIVÉ EN 2013

au service d'une

Le Crédit Coopératif a fêté ses 120 ans en 2013. 120 années d'innovation et d'engagements pour contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire, en France et à l'étranger. En 2013, nous avons également célébré nos 30 ans de finance solidaire avec la création, en 1983, du 1er placement de partage en France. Le Crédit Coopératif créait alors le compte à terme Agir avec le concours du CCFD, son partenaire historique.



Malgré les difficultés juridiques et réglementaires qui ont affecté le secteur des énergies renouvelables, le Crédit Coopératif continue d'accompagner ce secteur avec 120 millions d'euros octroyés, soit une augmentation de 40 % de sa part de financements. Ainsi, en 2013, il a financé un projet d'énergies renouvelables sur dix en France.



Création d'un fonds de garantie pour les mutuelles

Le Crédit Coopératif a mis en place, en partenariat avec la Fédération nationale de la mutualité française, un fonds de garantie permettant d'accorder des financements d'une durée de 5 à 20 ans, garantis à 100 %. Ce fonds permet de développer l'accès au crédit bancaire des mutuelles ou unions adhérentes afin de développer leurs services de soins et d'accompagnement mutualistes.

EN CHIFFRES

RÉSULTATS (en millions d'euros)

423.4 M€ 427.9 M€

Produit net bancaire

103,5 M€ 108,0 M€ Résultat brut d'exploitation



ACTIVITÉS (en milliards d'euros)

12.3 Mds€ 11.5 Mds€ **Encours de crédits**

10 Mds€ 10,8 Mds€ **Encours des ressources**



AUTRES

302 736 314 622 Nombre de clients actifs

72 900 73 587 **Dont personnes morales**

> 73 agences CC 40 agences BTP

Nombre d'agences

1 815 1 811

Nombre de salariés en ETP (unité économique et sociale du Crédit Coopératif)



PRONONCEZ "SAY ON PAY"

Cette pratique d'origine anglo-saxonne, très répandue dans les pays de l'OCDE*, a été introduité en France dans le Code monétaire et financier. Elle sera appliquée cette année au Crédit Coopératif.

mmm

Qu'est-ce que le "Say on pay"?

C'est un principe de gouvernance qui vise à s'assurer de la cohérence entre les performances de l'entreprise et les rémunérations de ceux qui la dirigent. Les différents éléments constituant la rémunération des dirigeants et de certaines professions, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise, seront désormais présentés à l'Assemblée générale des sociétaires et soumis à un vote consultatif.

VOTRE VOIX COMPTE!

Le montant des rémunérations des dirigeants du Crédit Coopératif est soumis à un vote consultatif.

La révision coopérative est une spécificité des entreprises coopératives. Elle correspond à un audit du fonctionnement coopératif de l'organisation en lien avec sa situation financière et sa stratégie. Elle est réalisée par un réviseur coopératif. La loi sur l'économie sociale et solidaire prévoit sa généralisation à toutes les entreprises coopératives en 2015. Le Crédit Coopératif se prépare à cette nouvelle réglementation afin de pouvoir la soumettre à ses sociétaires qui pourront dès lors « examiner et statuer sur le rapport du réviseur coopératif ». Cette démarche va dans le sens d'une plus grande transparence vis-à-vis des sociétaires.

Quelles sont les rémunérations concernées ?

Au Crédit Coopératif, les rémunérations du président, du directeur général, des deux directeurs généraux délégués, des opérateurs de marché et des responsables des fonctions de contrôle sont soumises à publicité. La partie fixe, variable, les avantages en nature et tous les autres éléments de la rémunération. même différés, sont concernés.

Quel est l'objectif?

Le rôle des sociétaires n'est pas de décider de la rémunération des dirigeants de la banque, qui reste sous la responsabilité du Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. D'ailleurs, le vote se fait a posteriori, c'est-à-dire qu'il porte sur la rémunération au titre de l'exercice écoulé et non à venir, dans la mesure où les sociétaires ne peuvent pas se prononcer à l'avance sur ce qui dépend des résultats de l'entreprise. Mais le « Say on pay » renforce la transparence envers les sociétaires sur la politique de rémunération décidée par le Conseil d'administration.

* Organisation de coopération et de développement

.9. RAPPORT COOPÉRATIF 2013 .8.



QUEL PROJET

Le Crédit Coopératif doit continuer à changer pour construire une banque utile à tous ceux qui veulent faire bouger le monde. L'objectif du projet d'entreprise 2015-2019 se traduit par trois priorités stratégiques.



"Construire une banque utile."

Priorité 10°1

Étre une banque utile au développement de ses sociétaires

Le développement de la banque ne pourra se faire sans ses clients sociétaires actuels. Le Crédit Coopératif souhaite continuer à établir des relations à long terme avec ses sociétaires et les accompagner dans leur développement en étant toujours plus à l'écoute de leurs besoins et en adaptant les services et sa politique de distribution. Le projet prévoit notamment de renforcer les liens qui existent déjà avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les établissements publics locaux et le secteur des éco-activités.

Le projet prévoit également de continuer à accueillir de nouveaux clients particuliers affinitaires, notamment en leur proposant plus de services en ligne et en leur permettant de choisir les projets dans lesquels ils souhaitent investir. L'international ne sera pas oublié. Le Crédit Coopératif, fort de ses participations dans des institutions de microfinance ou dans des établissements coopératifs, pourra accompagner efficacement ses clients. L'ensemble de cette politique de développement doit se faire dans le respect des savoir-faire et valeurs du Crédit Coopératif à partir d'une politique de crédit et d'investissement clairement définie.

RAPPORT COOPÉRATIF 2013 • 1() •



Priorité N° 2

Construire des produits et services innovants avec nos partenaires

Élément essentiel du fonctionnement du Crédit Coopératif, la relation ternaire (voir encadré p. 11) est au cœur du projet. Il s'agit de redynamiser ce lien fragilisé par la crise des modèles fédératifs en associant toujours plus les instances coopératives à la construction de l'offre. Le Crédit Coopératif doit conforter son

positionnement de banquier expert et développer une activité d'ingénierie financière propre à couvrir tous les besoins spécifiques de ces entreprises. Répondre toujours mieux aux attentes exige enfin que soit créée une offre numérique et mobile adaptée.



Former et accompagner

les collaborateurs

Les collaborateurs incarnent au quotidien les valeurs de la banque. Il est donc fondamental d'entretenir et développer l'expertise des collaborateurs et de partager la culture d'entreprise coopérative avec les nouveaux recrutés. Pour ce faire, la transmission doit être organisée via des formations spécifiques, un contact plus

fréquent avec les sociétaires et une politique de recrutement adéquate. De la même manière, le projet prévoit d'adopter des pratiques exemplaires, en améliorant l'accueil du handicap, l'égalité professionnelle femme/homme et la diversité.



Découvrez le détail du projet sur www.credit-cooperatif.coop

QU'EST-CE QUE LA RELATION TERNAIRE?

Fondement stable et durable du Crédit Coopératif, elle unit le client sociétaire (association, mutuelle, coopérative, PME/PMI), la fédération ou association professionnelle à laquelle il adhère et qui le représente au Conseil d'administration et les experts de la banque. Cette relation partenariale étroite permet d'anticiper et de répondre aux besoins des clients sociétaires.



"La co-construction est **intrinsèque** à ce que **nous sommes**"

2 QUESTIONS À IMAD TABETDirecteur de la vie sociale et coopérative et du projet d'entreprise 2015-2019

COMMENT S'EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU NOUVEAU PROJET D'ENTREPRISE ?

Une première phase a mobilisé le bureau et le Conseil d'administration sur des travaux d'études et de réflexions stratégiques. Elle a conduit à l'adoption d'un premier projet en juillet 2013. La deuxième phase a été consacrée à la consultation du Conseil national du Crédit Coopératif (qui regroupe des représentants des sociétaires, des clients et des partenaires) et des collaborateurs. Cette étape a permis d'amender les propositions et de finaliser un projet définitif.



Les sociétaires ont participé largement au dialogue et ont fait évoluer le projet sur bien des points. Par exemple, sur le projet de développement, la proposition initiale était d'explorer de nouveaux territoires. Et ce sont les sociétaires qui nous ont demandé de travailler d'abord sur le renforcement de la relation avec eux, l'amélioration de la réactivité et l'apport de réponses innovantes à leurs besoins. Ils ont insisté sur la nécessité de cette base solide pour pouvoir engager une démarche de développement vers d'autres secteurs. Sur beaucoup de sujets, les sociétaires nous ont donc permis d'affiner et d'améliorer le projet.



"Le Crédit Coopératif doit se positionner comme un expert, une banque conseil vis-à-vis de ses clients, sur l'offre de BPI France ainsi que sur les nouveaux instruments financiers créés par la loi sur l'économie sociale et solidaire."

"Un des éléments majeurs est une culture d'entreprise fondée sur les partenariats et les échanges entre clients, direction et collaborateurs du Crédit Coopératif."



RAPPORT COOPÉRATIF 2013 • 12 •





AGR 2014: MODE D'EMPLOI

Les Assemblées générales régionales du Crédit Coopératif auront lieu du 14 avril au 21 mai. Elles sont au cœur de la vie démocratique de la banque et permettent aux clients sociétaires et associés de la banque de se rencontrer, d'échanger et de peser sur les décisions stratégiques.

Participez!

Les résultats et les projets de votre banque seront présentés dans chaque Assemblée générale régionale. Venez-vous informer et débattre avec les autres coopérateurs! Les assemblées sont suivies d'un événement dont vous trouverez le détail page 15.

Votez!

- Les AGR sont l'occasion pour les entreprises, associations et organismes d'intérêt général sociétaires de voter les résolutions proposées par le Conseil d'administration (voir pages précédentes et la liste complète en annexe de votre convocation).
- Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez voter par correspondance grâce au bulletin qui vous est envoyé par courrier avec votre convocation.

ALENDRIER ES ÉVÉNEMENTS Culture Forum Agence				
(LERMONT-FERRAL	ND 14 avril		Diffusion d'un film sélectionné au festival « <i>Traces de vie</i> »
	REIMS	15 avril		Coulisses d'un spectacle et apéritif dînatoire
	DIJON	15 avril		Visite de la Maison Jacques Copeau
	AMIENS	18 avril	0	Présentation de la loi ESS
	RENNES	23 avril		Visite du FRAC Bretagne
	METZ	23 avril	A	Visite du centre Pompidou
	TOULOUSE	24 avril	0	« Courage et innovation en temps de crise»
	ANGERS	24 avril		Un des cinq grands spectacles du Puy du Fou
	LE HAVRE	13 mai	0	« Quand le monde de l'art rencontre le handicap »
	PARIS	13 mai	0	« Loi ESS : quel impact ? »
	LILLE	13 mai	0	La gouvernance en mutation : un outil au service de l'humain
	BESANÇON	14 mai		Promenade à la rencontre des Utopistes Bisontins
	AVIGNON	14 mai	0	« Comment l'économie circulaire dessine un nouveau modèle de société ? »
	CAEN	14 mai	0	Tara un bateau pour la planète – « une solidarité avec les générations de demain »
	STRASBOURG	14 mai		Visite guidée du Conseil de l'Europe
	BIARRITZ	15 mai		Visite cité de l'Océan et de ses animations
	MONTPELLIER	15 mai		Spectacle de cirque de l'école de cirque Balthazar de Montpellier
	NIORT	16 mai		Visite guidée du vieux Niort
	SAINT-ÉTIENNE	16 mai	合	Inauguration d'agence
	CARCASSONNE	16 mai	0	« Comment innover pour financer les projets d'intérêt général ? Plus-value sociétale et diversification »
	LIMOGES	19 mai	0	« L'économie qu'on aime » Présentation de son livre par Amandine Barthélémy
	BORDEAUX	20 mai	0	" Que sont devenues les initiatives régionales primées, vivier d'innovation sociale ?"
	TOURS	21 mai		Inauguration d'agence

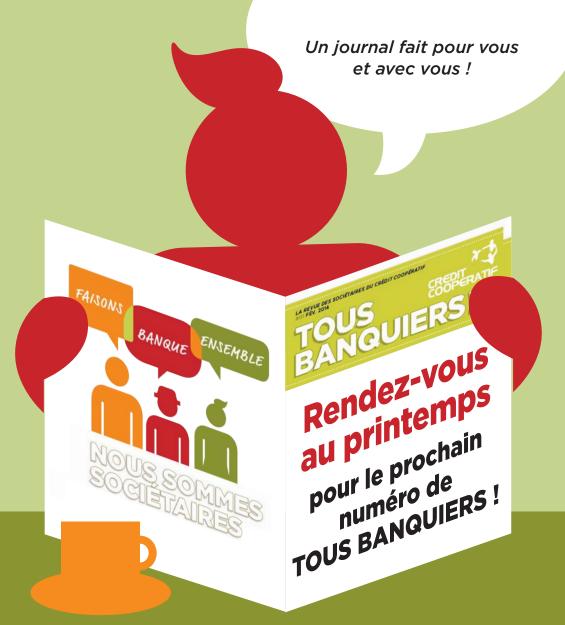


Exprimez-vous!

- Client particulier détenteur de parts sociales, vous êtes invité à assister et à participer aux débats en région pour rencontrer les autres sociétaires, les collaborateurs et dirigeants de votre banque coopérative.
- L'Assemblée spéciale des porteurs de parts P vous donne également l'occasion d'exprimer votre avis sur les résolutions. Elle a lieu le 27 mai à Nanterre (92). Les avis de l'assemblée seront portés par vos représentants à l'Assemblée générale des délégués qui adoptent ou refusent définitivement les résolutions
- Représentant d'une personne morale sociétaire ou client particulier associé, vous pouvez aussi exprimer votre avis ou poser une question au Conseil d'administration par écrit à l'adresse suivante : societaires@creditcooperatif.coop

Votre question sera examinée par le Conseil d'administration puis présentée à l'Assemblée générale des délégués le 27 mai 2014 avec la réponse individualisée qui vous sera transmise.

RAPPORT COOPÉRATIF 2013 • 14 •



En attendant, vos remarques, idées ou questions sont les bienvenues sur **societaires@credit-cooperatif.coop**

Tous Banquiers ! groupe Crédit Coopératif – www.credit-cooperatif.coop – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable – RCS Nanterre 349 974 931 – APE 6419 Z – N°ORIAS 07 005 463 – Direction de la communication – 12 boulevard Pesaro, CS 10002, 92024 Nanterre cedex – 01 47 24 85 00 – Directeur de la publication : Frédéric Toussaint. Édité par **makheia** sequoia. Les articles et les images publiées dans cette revue ne peuvent être reproduits sans autorisation préalable – Dépôt légal mars 2014.

